



## Compte-rendu

### **Commission consultative des services publics locaux**

*Commission transports et équipements collectifs  
Mardi 4 décembre 2018*

• **Lieu et horaires :** Salle du Mont Colombier, Grand Chambéry, 17h-19h45

• **étaient présents :**

Isabelle AMBROSIN-SERRAZ

Jean-Michel ANDREAU

Éric BARBARIN

Iole CHAULAND

Alain DUBESSE

Pierre LACROIX

Jean-Pierre MARIE

Paulette MIGUET

Christiane NANTOIS

Lionel PERROLAZ

Dominique PICARD

Yves RASSAT

Jérôme REBOURG

Jean-Paul RENARD

Jean-Paul RIGNON

Françoise SALLET

Josiane BEAUD

Bernard JANUEL

Sylvie KOSKA

Association Savoie Mont-Blanc

Association Rotary Chambéry

Membre du Conseil de développement

Cognin

Association UDAPEI Savoie

La Ravoire

Chambéry

Association des Paralysés de France

Bassens

Saint-Baldoph

Association GSRL Club de Plongée

Vimines

Association ADTC

La Motte-Servolex

Association AMI 73

Chambéry

Vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements

Conseiller délégué chargé de l'écomobilité

Vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire

• **étaient excusés :**

Cindy ASSELIN

Serge BARBIER

Martial BATON

Roméo CARROCCIA

Dominique DRIEU

Laurence FRESCHI

Brigitte GALLET-GAUTHIER

Irène GIRARDOT-VASSEROT

Danièle GODDARD

Jeanne-Marie GRIMANELLI

Flavio INFANTI

Christelle ION TITAPICCOLO

Bernard JAMIN-BIZET

Association nationale des maîtres de chiens-guides

Chambéry

La Motte-Servolex

Association FIDEV et Valentin Haüy

Chambéry

Barberaz

La Motte-Servolex

Cognin

Barberaz

Chambéry

Chambéry

Cognin

Association CSVVA et CLAP 73

Nathalie NGUYEN-VERRIER	Chambéry
Georges PILLET	Saint-Cassin
Paulette ROGNARD	Chambéry
Philippe SAFFRE	Chambéry
Françoise SERRA	Chambéry
Laurent SINGER	La Ravoire
Isabelle TISSOT	Barby
Anne VEROLLET	Chambéry
Michel VIAND	Chambéry
Françoise VILLIBORD	Chambéry
Sylvie VOIRON	Saint-Baldoph
David DUBONNET	Vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs

• **assistaient également à la réunion :**

Cyril Laïly	Direction du développement touristique et des grands équipements - Directeur
Gilles GLAD	Direction du développement touristique et des grands équipements - Responsable des équipements sportifs
Éric LUX	Direction des transports et des déplacements urbains - Directeur
Fabienne EYMARD	Direction générale des services

Sylvie Koksa ouvre la séance en remerciant les membres de la CCSPL et du Conseil de développement pour leur présence. Elle rappelle l'ordre du jour de cette séance d'informations et d'échanges.

---

## ***1 – Etat d'avancement du projet piscine***

---

Gilles Glad présente le diaporama.

Il indique que ni le programme d'exploitation, ni les horaires, ni les tarifs ne sont encore fixés. A terme, les deux piscines auront une tarification différente.

Le bassin sportif sera composé de 8 lignes d'eau permettant ainsi d'accueillir simultanément du public et des scolaires (secondaires). Ces lignes d'eau ou d'autres surfaces aquatiques pourront être louées aux professionnels de santé, aux associations...

Le bassin extérieur sera ouvert environ 4 mois.

Le nouvel équipement se veut fonctionnel, accessible (bâtiment de plein pied) et intuitif. A partir de la zone de déchaussage jusqu'à l'accès aux bassins, le plancher chauffant permettra de réduire le risque de glissade, d'accélérer l'évaporation de l'humidité et de faciliter l'entretien. Pour réduire l'humidité et la chaleur ambiante, une centrale de traitement d'air thermodynamique sera installée. Les vitres du toit sont équipées de brise-soleil permettant ainsi de bénéficier de la lumière zénithale tout en apportant un confort thermique et visuel optimal. Pour information, la charpente est constituée d'1/3 de bois des Alpes.

Le bâtiment principal devrait être hors d'eau, hors d'air en janvier 2019. L'ouverture de la nouvelle piscine est prévue pour novembre 2019. Gilles Glad propose qu'une visite du chantier soit organisée ce printemps, lors de la prochaine CCSPL.

### **Questions/réponses**

*Le bâtiment principal sera-t-il chauffé à l'aide de panneaux solaires ?*

→→ Le bâtiment sera chauffé uniquement par le chauffage urbain (pour rappel, 60% du chauffage urbain est vert). L'utilisation de panneaux solaires était très compliquée et peu adaptée dans le cas présent du fait de l'orientation du bâtiment et de ses pans de toiture. En effet, pour optimiser l'utilisation des panneaux

solaires, le toit aurait dû être orienté plein sud. Le choix retenu était d'apporter de la lumière zénithale tout en limitant l'« effet de serre ».

*La piscine de Buisson rond sera-t-elle ouverte en mode été pour cette saison estivale 2019 malgré l'ouverture prévue de la nouvelle piscine en novembre ?*

→→ La piscine de Buisson rond restera dans la même configuration lors de l'été 2019. Elle sera fermée pendant environ 10 mois, pour des travaux de réhabilitation, après l'ouverture du nouvel équipement. A partir de septembre 2020, les deux équipements seront ouverts à l'année.

*Qui sera chargé de nettoyer les vitres de cette nouvelle piscine ?*

→→ Le nettoyage des vitres fera l'objet d'une prestation de service.

*Quel est le coût de cet équipement et de son exploitation ?*

→→ Le coût de l'opération est de 25 M€ TTC. Les coûts d'exploitation en matière de dépenses sont estimés à 1,6 M€ / an. Les recettes seront estimées après l'élaboration de la grille tarifaire. Pour information, cet équipement emploiera environ 26 salariés ETP (équivalent temps plein).

*Ce nouvel équipement respecte-t-il les normes d'accessibilité aux personnes handicapées ?*

→→ Le bâtiment répond non seulement à l'obligation réglementaire mais la volonté politique était d'aller au-delà : un des bassins intérieurs (de 0 à 1,30m) est équipé d'une rampe permettant aux personnes à mobilité réduite de se baigner avec leur fauteuil ; un siège de mise à l'eau sera constamment disponible ; une rampe permet d'accéder facilement aux tribunes...

*Pour les personnes venant à la piscine en voiture, disposeront-elles du même nombre de places de stationnement qu'auparavant ?*

→→ Le stationnement entre dans une vision plus globale puisque plusieurs chantiers sont en cours dans ce secteur (stade municipal, funéraire et Rubanox). Des réflexions conjointes sont en cours.

*Est-il envisagé une modification de la desserte des bus ?*

→→ Cette question sera abordée lors de la deuxième partie de cette réunion, mais il s'agit d'un grand axe structurant, donc la circulation en bus et en vélo sera améliorée.

*Quelle est la capacité d'accueil maximale de ce nouvel équipement ?*

→→ En saison hivernale, le centre aquatique peut accueillir 900 personnes en instantané et 1 400 en saison estivale. A titre de comparaison, la piscine du stade était en capacité d'accueillir 1 400 personnes par jour. Dans le projet d'exploitation, il est prévu d'accueillir 270 000 personnes par an dans ce nouvel équipement. Actuellement, Buisson rond accueille 285 000 usagers par an, tous publics confondus.

*Cet équipement permettra-t-il de satisfaire toutes les demandes d'accueil des scolaires ?*

→→ Actuellement un élève de primaire a un cycle de natation tous les deux ans. L'objectif est de permettre à un élève d'avoir 4 cycles de natation sur ses 5 ans de primaire.

*Les espaces verts extérieurs sont-ils en pelouse synthétique ?*

→→ Il s'agit de vraies pelouses. L'extérieur comporte une zone de pelouse " étagée " (les pierres proviennent de l'ancienne piscine du Stade), une zone d'espace vert plane et les plages minérales seront en béton désactivé.

*Les tarifs des deux piscines seront-ils identiques ?*

→→ Aucune décision n'a encore été prise. Plusieurs options sont possibles mais à terme, il y a de grandes chances qu'il existe deux tarifications différentes. Les tarifs seront présentés à la CCSPL ce printemps.

*Le tarif sera-t-il différent entre la saison estivale et la saison hivernale ?*

→→ Probablement puisque l'offre n'est pas la même. Pour rappel, depuis la fermeture de la piscine du Stade, les tarifs de la piscine de Buisson rond n'ont pas été modifiés malgré l'offre estivale et toutes les animations et structures mises en places.

*Qui gèrera la nouvelle piscine ?*

→→ L'exploitation sera faite par régie directe par Grand Chambéry.

Sylvie Koska remercie Gilles Glad pour cette présentation et rappelle aux membres que les tarifs seront présentés à la CCSPL au printemps et précédés d'une visite du chantier.

---

## **2 – Bilan de l'année 2017 du Phare**

---

Cyril Lailly rappelle que la première DSP du Phare a pris fin le 31 décembre 2017 après 9 ans d'exploitation. Cette dernière année présente un bilan très positif. Il indique que le décroissement observé est dû au transfert des événements économiques à SavoieExpo.

Il précise que la prochaine DSP a été attribuée pour 25 ans.

### **Questions/réponses**

*Il est impossible d'utiliser les transports en commun pour revenir d'un spectacle en soirée. Est-ce que des solutions seront apportées ?*

→→ Un travail est engagé sur ce point mais peine à aboutir en raison des problèmes de financement. Actuellement seuls les gros événements proposent un service de navettes, payé par le producteur ou l'organisateur.

*Qui paient l'entretien du bâtiment, le délégataire ?*

→→ 5 niveaux de maintenance ont été définis. Grand Chambéry intervient sur les travaux de niveau 4 et 5 (gros travaux structurels). Le reste est à la charge du délégataire.

*La subvention de 560 000 € versée en 2017 par Grand Chambéry sera-t-elle maintenue ?*

→→ Pour simplifier : jusqu'à maintenant le parc des expositions et le Phare coûtaient 1,1 M€ sans aucun financement de projet d'investissement donc sans aucune annuité d'emprunt. Cette somme était répartie entre l'agglomération à hauteur d'environ 600 000 € et la ville de Chambéry (pour SavoieExpo) pour 450 000 € environ. En installant un nouveau mode de rentabilité et de financement dans la nouvelle DSP, l'agglomération versera pendant 25 ans, pour l'ensemble de ce même site, 885 000 € de subvention, en intégrant 13 M € de travaux supportés par le délégataire, ce qui rend les conclusions de cette DSP économiquement plus favorable.

*Le parc des expositions accueillait des associations qui, depuis la nouvelle DSP, ne peuvent plus bénéficier de tarifs préférentiels.*

→→ Des solutions ont été trouvées pour toutes les associations, soit avec des concours financiers extérieurs, soit en les relocalisant dans d'autres salles municipales.

*Combien coûte la location du Phare pour un concert ?*

→→ Le producteur paie une part fixe pour la location et l'occupation de la salle, et une part variable calculée sur le chiffre d'affaires. Si le taux de remplissage est trop faible, le concert est annulé.

*Est-ce qu'il y a de la concurrence avec Albertville ?*

→→ Les relations avec Albertville sont très bonnes et permettent d'établir une logique dans les tournées des artistes. Le marché est également différent puisque la Halle Olympique d'Albertville peut accueillir jusqu'à 9 000 spectateurs contre 6 000 pour le Phare. Les deux salles sont complémentaires. La plus grosse concurrence du Phare est Musilac au niveau de la production des artistes.

*Il est très difficile pour les personnes à mobilité réduite d'acheter des billets car personne ne sais véritablement vers qui rediriger les demandes.*

→→ Normalement, des emplacements sont dédiés aux personnes à mobilité réduite et à leur accompagnateur. Ces places peuvent être distribuées soit par un revendeur (France billet distribue ses billets via la FNAC, l'Office du Tourisme...) soit directement par le producteur. Les producteurs sortent en général les places handicapées des plans de billetterie pour pouvoir offrir les places les plus favorables en termes de visibilité et bien sûr d'accessibilité. Mais l'accueil téléphonique doit pouvoir en effet être amélioré, Cyril Lailly relaiera cette déception.

Sylvie Koska remercie Cyril Lailly pour cette présentation.

---

### **3 – Point sur la DSP Transports**

---

Josiane Beaud rappelle que le service de transports collectifs de Grand Chambéry est géré par un contrat de délégation de service public. Le précédent contrat d'une durée initiale de 6 ans (1<sup>er</sup> janvier 2012 – 1<sup>er</sup> janvier 2018) a été prolongé d'un an afin de permettre la finalisation de la restructuration du réseau des bus. Le nouvel appel d'offres a été lancé en 2017 et négocié en 2018 pour une mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'objectif de ce soir est de présenter ce nouveau contrat et les modifications proposées par le nouvel exploitant qui seront effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Éric Lux présente le diaporama.

Le nouveau contrat intègre les lignes régulières, les transports scolaires, le transport à la demande et le service de transport des personnes à mobilité réduite. La volonté des élus était de proposer une offre de qualité supplémentaire en la couplant avec l'offre de transport à la demande.

Le nouvel exploitant, Kéolis, s'est engagé à optimiser la productivité tout en maîtrisant les charges d'exploitation sans dégrader la qualité et le niveau de service. L'objectif attendu est que le taux de couverture des charges par les recettes passe de 19 % actuellement à 25 %.

Avec ce nouveau contrat, le délégataire est le seul à supporter les risques liés aux dépenses, aux charges et aux recettes. L'agglomération sera vigilante quant aux respects des objectifs fixés dans le contrat. En cas de défaillance, des malus pourront être appliqués. Dans le cas contraire, l'exploitant bénéficiera de bonus.

Éric Lux présentent les évolutions du réseau par secteur.

Le réseau ne change pas mais fonctionne davantage sur les correspondances et sur le rabattement des lignes régulières sur les lignes Chrono.

Pour améliorer la vitesse commerciale et limiter les transactions financières dans les bus, le prix du ticket unitaire acheté dans les bus passe de 1,40 € à 1,70€. L'achat des titres de transports peut se faire à l'agence commerciale Stac, dans les bureaux de tabac, par les distributeurs automatiques prochainement installés et directement sur l'application ou le site du Stac.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations des usagers, les horaires des lignes Chrono A, B et C se prolongent en soirée les jeudis, vendredis et samedis et leur fréquence augmente les dimanches.

#### **Questions/réponses**

*La modification des fréquences et des circuits suscitent de nombreuses inquiétudes et interrogations aux seins des membres de la CCSPL.*

→→ Le réseau de bus tente de s'adapter aux besoins des usagers tout en prenant en compte les autres modes de transports (transport à la demande, vélobulles, covoiturage...) et en optimisant le fonctionnement du réseau en répondant aux besoins identifiés.

*Pourrait-on envisager de créer un parking relais dans la zone de Bissy ou de partager des parkings existants tels que le parking de l'EPAHD ?*

→→ Des réflexions sont en cours. Le plus difficile dans la création d'un parc relais, outre son emplacement, est de trouver un terrain disponible. Une poche de stationnement pourrait être envisagée.

*La desserte de l'internat de Reinach a-t-elle été modifiée ?*

→→ Non aucune modification n'a été apportée.

*Avec le nouveau circuit proposé, les jeunes de Barby ou de La Ravoire qui se rendent au Lycée du Granier devront passer par Galion. La fréquentation des jeunes diminuera encore.*

→→ Une correspondance est possible avec la ligne Chrono C sur la future ligne 3 au parc relai de La Trousse.

*Dans le cadre du CCAS, beaucoup de personnes âgées utilisent le service CITALIS et en sont ravies. Il est dommage que ce service soit assez peu connu sur Bassens et sûrement d'en autres communes.*

*Le transport en vélobulle va-t-il continuer ?*

→→ En 2018 10 000 personnes ont utilisé ce mode de transport contre 7 000 en 2017. Les retours sur ce service sont très positifs. Suite à ce succès, même l'hiver, l'offre des vélobulles sera certainement renforcée.

*Pourquoi les personnes handicapées hébergées en foyer paient l'abonnement annuel 38 € alors que les autres paient plein tarif ?*

→→ Normalement les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial et sont donc adaptés au revenu.

*Concernant la création d'un nouvel abonnement intéressant en heures creuses, quelles sont les heures concernées par ces heures creuses ?*

→→ Les heures dites creuses n'ont pas été encore définies.

*Les abonnements seniors sont-ils basés uniquement sur l'âge ?*

→→ Le tarif de l'abonnement prend en compte l'âge de l'usager et son quotient familial.

*Est-ce que les tarifs augmenteront en 2019 ?*

→→ Aucune modification tarifaire n'est prévue pour 2019 si ce n'est le prix du ticket unitaire pris à bord du bus, le remplacement du ticket 24h00 par un titre « aller-retour » et la création des abonnements en heure creuse et « entreprises ».

*Les lignes Flexo desservent-elles Technolac ?*

→→ Les services Flexo concernent la desserte de la gare d'une part afin de couvrir les retours de trains du soir et la zone de Bissy d'autre part.

*Il est impossible de prendre le bus pour rentrer d'un concert au Phare le soir. Des solutions vont-elles être apportées ?*

→→ La difficulté est qu'il s'agit d'un service ponctuel. Kéolis devra travailler conjointement avec le Phare et les organisateurs pour proposer ce type service.

*Quelle est la contribution des entreprises sur la part versement transport ?*

→→ Aujourd'hui, le budget annexe des transports est financé à 20% environ par les recettes et à 80% par le versement transport. La taxe versement transport varie en fonction du nombre d'entreprises concernées c'est-à-dire employant plus de 10 salariés.

*Le dépôt du Stac va-t-il déménager ?*

→→ L'étude est en cours car cette zone est en cours d'aménagement. Aujourd'hui le dépôt du Stac doit être rééquipé car les besoins ont changé (besoin de passerelles plutôt que de fosses...) et que l'hydrogène se développe.

*La remontée d'informations par Transdev était compliquée, il faut espérer que ce nouvel exploitant communique mieux que son prédécesseur.*

→→ Le contrat était différent car jusqu'à maintenant l'agglomération portait tout le risque industriel et financier (régie intéressée). Le nouveau contrat engage financièrement l'exploitant. De plus le nouveau système de billettique permettra de connaître les chiffres de fréquentation.

*L'augmentation attendue de 19 % de la fréquentation est-elle prévue sur l'ensemble des lignes ?*

→→ L'augmentation concerne la totalité des lignes sur les 6 ans.

*L'objectif est-il de remplir davantage les bus ?*

→→ L'objectif majeur est de surtout mieux organiser les tournées afin d'une part, de répondre aux attentes des usagers mais également afin d'éviter que les bus ne roulent sans voyageurs.

*Où en sont les négociations avec Aix-les-Bains et Montmélian*

→→ Dans le cadre du SCOT, un travail d'optimisation du système de mobilité est en cours entre Grand Lac et Grand Chambéry. Le travail sera long mais il s'agit d'un vrai enjeu commun et d'une vraie attente des usagers.

---

## 4 – Questions diverses

---

### GARE DE COGNIN

*Où en est la réouverture de la gare de Cognin ?*

→→ Dans le cadre du SCOT, un travail est actuellement mené avec la vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur cette question. L'étude porte sur l'ouverture des gares de Cognin, du Viviers-du-Lac ou de Voglans, de Chignin et de Saint-Hélène-du-Lac. Ces 4 gares seraient desservies par des TER périurbains. Le travail est en cours.

### AERA

*L'agglomération a voté des subventions pour les abonnements AERA. Est-ce que cette mesure a permis d'augmenter les abonnements ?*

La convention n'a pas encore été signée. AERA transmettra ces données à l'agglomération dès que possible.

Sylvie Koska remercie Josiane Beaud et Éric Lux pour cette présentation.

La séance est levée à 19h45.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,  
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire,  
Sylvie Koska

